

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte pour le SCoT La Rochelle-Aunis**

**Convocations envoyées le 30 juin 2026
Le Comité Syndical est composé de 32 délégués**

SEANCE ordinaire du 08 juillet 2026 à 14h30

2026-07-02

AR PREFECTURE
017-200063667-20260708-2026_07_02-DE
Reçu le : 10 / 07 / 2026

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 23 pour l'élection des deux premiers membres puis 24 pour l'élection du troisième membre

Nombre de membres votants : 27 pour l'élection des deux premiers membres puis 28 pour l'élection du troisième membre

L'an deux mille vingt-six, le mercredi huit juillet à 14h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle Aunis se sont réunis en session ordinaire, à Surgères, sous la présidence de M. David BAUDON, Président.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 24/32

M. Jean-Luc ALGAY – M. Sylvain AUGERAUD - M. Bertrand AYRAL – M. Christophe AZAMA – M. Bruno BARBIER – M. David BAUDON - M. Jean-Marie BODIN – M. Sébastien BOURAIN - M. Cédric BRILLOUET – M. Christian BRUNIER – M. Paul CHAMROEUN – Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ – Mme Anne-Sophie DESCAMPS - M. Raymond DESILLE – M. Benoit DIAPHORUS - M. Thomas GODEAU - M. Yohann MAROT – M. Jean-Pierre NIVET – M. Baptiste PAIN – M. Vincent PERRIER– M. Christophe RAULT – M. Jean-Philippe SAMIER - M. Didier TAUPIN – M. Alexandre TROUCHE.

M. Sylvain AUGERAUD est arrivé en cours de séance.

Il n'a pas participé à l'élection des deux premiers membres du bureau.

Il a participé à l'élection du troisième membre du bureau.

MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR : 4

M. Nicolas DUBOIS a donné pouvoir à M. Jean-Philippe SAMIER

Mme Isabelle MATHIEU a donné pouvoir à M. Jean-Luc ALGAY

M. Vincent PERROTIN a donné pouvoir à M. Bruno BARBIER

M. Philippe CHABRIER a donné pouvoir à Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Marie BODIN

MEMBRES EXCUSES :

M. Philippe CHABRIER - M. Nicolas DUBOIS - M. Laurent GALLIOT - M. Tony LOISEL – Mme Isabelle MATHIEU – Mme Camille NICE – M. Vincent PERROTIN - M. Christophe VINATIER -

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Service du Syndicat mixte : Mme Céline BAUDET, M. Nicolas CAJON, Mme Marie-Camille de ROCQUIGNY

**ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOT LA ROCHELLE AUNIS**

**ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOT LA ROCHELLE AUNIS**

M. David BAUDON, Président, indique qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Considérant que le Comité Syndical vient de se prononcer pour élargir la composition du Bureau, le Président invite le Comité syndical à procéder à l'élection des trois autres membres.

Il rappelle que comme le Président et les Vice-Présidents, les autres membres sont élus poste par poste au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Le Comité syndical a désigné M. Jean-Marie BODIN en qualité de secrétaire de séance et Mrs Raymond DESILLE et Baptiste PAIN en qualité d'assesseurs.

Election d'un membre du bureau (1) :

M. le Président propose la candidature de **Mme Anne-Sophie DESCAMPS**, Vice-Présidente de la Communauté de communes Aunis Sud, en charge du développement territorial durable : climat – énergie – alimentation.

Il invite ensuite les autres candidats à se présenter.

Aucun autre candidat se déclarant, M. le Président fait procéder au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	27
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d)	27
f. Majorité absolue (des suffrages exprimés)	14

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Mme Anne-Sophie DESCAMPS	27

Madame Anne-Sophie DESCAMPS ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée membre du bureau dès le premier tour de scrutin et est immédiatement installée.

Election d'un membre du bureau (2) :

M. le Président propose la candidature de **M. Jean-Luc ALGAY**, Vice-Président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle en charge du développement économique et des affaires portuaires.

Il invite ensuite les autres candidats à se présenter.

Aucun autre candidat se déclarant, M. le Président fait procéder au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	27
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d)	26
f. Majorité absolue (des suffrages exprimés)	14

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
M. Jean-Luc ALGAY	26

Monsieur Jean-Luc ALGAY ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau dès le premier tour de scrutin et est immédiatement installé.

Election d'un membre du bureau (3) :

M. le Président propose la candidature de **M. Alexandre TROUCHE**, Vice-Président de la Communauté de communes Aunis Atlantique en charge de la mobilité et de la transition écologique.

Il invite ensuite les autres candidats à se présenter.

Aucun autre candidat se déclarant, M. le Président fait procéder au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	28
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d)	28
f. Majorité absolue (des suffrages exprimés)	15

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
M. Alexandre TROUCHE	27
Autre élu non candidat M. Jean-Marie BODIN	1

Monsieur Alexandre TROUCHE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre du bureau dès le premier tour de scrutin et est immédiatement installé.

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, le Comité syndical s'étant prononcé pour six vice-présidents le 27 mai puis pour introduire aujourd'hui trois autres membres, la composition élargie du Bureau du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis est la suivante :

Bureau élargi Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis	
Président	M. David BAUDON
1 ^{er} Vice-Président	M. Christophe RAULT
2 ^{ème} Vice-Président	M. Sylvain AUGERAUD
3 ^{ème} Vice-Président	M. Bruno BARBIER
4 ^{ème} Vice-Président	M. Laurent GALLIOT
5 ^{ème} Vice-Président	M. Raymond DESILLE
6 ^{ème} Vice-Président	M. Sébastien BOURAIN
Membre du bureau	Mme Anne-Sophie DESCAMPS
Membre du bureau	M. Jean-Luc ALGAY
Membre du bureau	M. Alexandre TROUCHE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures.

David BAUDON
Président du Syndicat mixte
pour le SCoT La Rochelle Aunis

Le secrétaire de séance,
Jean-Marie BODIN

Délibération publiée le : 10 JUL. 2026

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.